

Rapport d'activité - Rapport financier

Édito

2015 - 2016 : Une année d'élections : la démocratie au sein du SNES-FSU et de la FSU

Sommaire

Edito	p. 1
Calendrier des opérations	p. 2
Modalités du vote	p. 2
Rapport d'Activité	
- Contexte de l'activité syndicale	p. 4
- Le SNES dans l'action	p. 4
- La défense de nos professions et des personnels	p. 6
- Communication	p. 13
Rapport Financier	
- Dépenses	p. 18
- Recettes	p. 19
Grève nationale du 26 janvier	
- Tract collège	p. 17
- Tract lycée	p. 20

Cette année scolaire 2015-2016 est une année exceptionnelle pour le SNES-FSU et la FSU qui renouvellent leurs instances tant nationales qu'académiques ou départementales. C'est chose faite pour la FSU, au niveau national, depuis les élections de novembre dernier.

Comme tous les deux ans, le renouvellement des instances dirigeantes du SNES-FSU se déroule en deux temps.

Tout d'abord, en tant qu'adhérents du SNES-FSU vous êtes appelés à vous prononcer sur les rapports d'activité et financier, que vous trouverez en pages intérieures de ce numéro spécial élection, du 25 janvier au 15 février 2016.

Ensuite, un deuxième scrutin, destiné à désigner les membres des commissions administratives académique et nationale, aura lieu du 2 au 30 mai. Ce deuxième scrutin se déroulera en même temps que celui pour le renouvellement du CDFD de la FSU.

Ce SNES info, vous l'aurez compris, est donc entièrement consacré au rapport d'activité académique, il contient aussi le matériel de vote et ses modalités. Le cahier spécial contenant le rapport d'activité national, ainsi que le rapport financier, vous ont été envoyés avec l'US n° 757 du 19 décembre 2015.

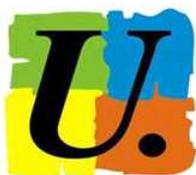
Rappelons, pour terminer, l'importance de ces élections internes au SNES. Par votre vote, vous déciderez de la politique menée par votre syndicat pour les deux ans à venir.

**Toutes les voix comptent ! Votez toutes
et tous afin de conforter l'expression
démocratique au sein du SNES !**

*Les secrétaires académiques
du SNES-Réunion*



n° 197
janvier
2016



VOTES RA-RF

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Vote sur les rapports d'activités académique et national	→ 25 janvier au 15 février 2016 pour le S3 de la Réunion
Congrès académique	→ Lundi 22 et mardi 23 février 2016 au Centre Jacques Teissier (La Saline) → (Dates de repli : lundi 29 février et mardi 1er mars 2016)
Congrès national	28 mars au 1er avril 2016 (Grenoble)
Vote d'orientation pour le renouvellement des Commissions Administratives Académique et Nationale (SNES-FSU)	→ 2 mai au 30 mai 2016
Vote d'orientation pour le renouvellement du Conseil Délibératif Fédéral Départemental (FSU)	

MODALITÉS DE VOTE

Quand voter?	→ Le scrutin est ouvert du lundi 25 janvier 2016 au lundi 15 février 2016
Qui vote?	→ Tous les adhérents à jour de cotisation en 2014-2015 ou ceux qui ont réglé leur cotisation 2015-2016 avant le 25 janvier 2016
Où voter?	→ Dans les S-1 d'établissement ou par correspondance. Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le 15 février 2016 (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES avant le samedi 20 février 2016. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement. Le vote par correspondance est obligatoire dans les S-1 comprenant moins de trois adhérents et possible pour tout électeur qui ne peut voter dans son S-1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote)
Avec quel matériel de vote ?	→ Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent SNES – info et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S-3

MODALITÉS DE VOTE

Pourquoi vote-t-on?	→	<p>Chaque syndiqué est appelé à exprimer 3 votes sur le même bulletin :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vote sur le rapport d'activité national (voir supplément US n° 757 du 19 décembre 2015)• Vote sur le rapport d'activité académique (dans ce SNES-Info)• Vote sur le rapport financier académique (dans ce SNES-Info).
Comment vote-t-on ?	→	<p>Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettez ce dernier dans la petite enveloppe qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe T pré-imprimée à l'adresse du SNES, que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe. Sinon, déposez-la dans le casier du secrétaire de S-1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.</p>
Dépouillement des votes	→	<p>Chaque S-1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S-1 le lundi 15 février à l'heure de fermeture de l'établissement ou le mardi 16 février au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le 15 février à 17 h que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès-verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès-verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S-3 aussitôt.</p> <p>Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés au siège de la section académique le samedi 20 février à 10h00 et la totalisation académique de ces votes avec les procès-verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour. Tout vote exprimé dans établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.</p>
Contentieux	→	<p>Le Bureau académique, dans lequel sont représentés les courants de pensée, se réunira le samedi 20 février à 10h00 pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés.</p> <p>La présente publication vaut convocation à ce Bureau</p>

1. – Le contexte de l'activité syndicale

1.1 – Un gouvernement qui s'entête dans sa politique

Le gouvernement qui, rappelons-le, aurait dû être celui du changement, continue sa politique de « maîtrise de la dépense publique » refusant de voir que cette dernière est plus un investissement qu'un coût. Le SNES-FSU Réunion, au sein de sa fédération, est fier des services publics, en particulier de l'Education, et a toujours défendu cette vision.

Cette politique d'austérité qui ne dit pas son nom ne saurait être la solution à la crise économique et sociale (montée du chômage, baisse du pouvoir d'achat des ménages...) qui continue malgré toutes les mesures prises ou, plutôt, à cause d'elles.

1.2 – Dans la fonction publique

L'Education Nationale a arrêté de subir les suppressions massives de postes qu'elle a connues il y a quelques années. Cependant, la légère augmentation des effectifs ne permet même pas de faire face à la poussée démographique.

De plus, les autres ministères continuent à voir le nombre des personnels diminuer. Si l'on ajoute à cette dégradation générale des conditions de travail, le gel du point d'indice, on comprend aisément la crise de recrutement que l'on connaît actuellement.

Le double langage du gouvernement s'est vu illustré lors des discussions sur le PPCR. Il s'était engagé à ne pas appliquer ce protocole si les fédérations signataires ne représentaient pas au moins 50% des voix aux dernières élections professionnelles. A peine apprenait-il que cet objectif ne serait pas atteint qu'il revenait sur sa parole !

1.3 – Une politique ministérielle qui n'apporte pas de réponses

Les mesures ministérielles sont loin de répondre à l'ambition que nous avons pour l'Ecole : l'Ecole de la réussite pour tous.

L'augmentation des postes mis aux concours est une évolution positive, mais en l'absence de mesures efficaces pour résoudre la crise du recrutement (en particulier l'absence de réelles procédures de pré-recrutement), en l'absence de revalorisation de nos métiers et d'amélioration des conditions de travail il sera difficile de pourvoir tous les postes proposés aux concours et de mettre un coup d'arrêt à la crise du recrutement.

De même, le ministère s'est bien gardé de revenir sur les réformes que nous avons combattues et, plus que s'en accommoder, il les a poursuivies et amplifiées. Il n'est qu'à voir la « réforme » du collège pour s'en convaincre.

2. – Le SNES dans l'action

2.1 – Le contexte de l'action du SNES

Le gouvernement de F. Hollande poursuit l'objectif prioritaire de réduction des déficits publics en privilégiant la réduction des dépenses et la rigueur, avec de graves conséquences en particulier pour les services publics et la protection sociale.

Rapport d'activité 2014 - 2016

Cette orientation de la politique française se résume en une augmentation des prélèvements pour les ménages et une baisse des prélèvements obligatoires des entreprises.

Cette situation impose au mouvement social et aux organisations syndicales une riposte coordonnée et durable. Or, la stratégie du gouvernement a contribué à accentuer les divergences d'analyse et de propositions des syndicats et à figer un clivage entre ceux qui ont fait le choix de l'accompagnement et ceux qui prônent un rétablissement de l'investissement public, une réforme de la fiscalité, un autre modèle de croissance et de répartition des richesses.

Cette division des forces syndicales et les résultats peu significatifs des luttes précédentes en raison de l'intransigeance du pouvoir ont contribué au découragement et à la démobilisation de bon nombre de salariés.

Ce bilan de la mobilisation pose la question de la nature des actions. Face au monopole idéologique des médias qui matraquent sur le caractère inéluctable des mesures gouvernementales et sur le fait que les réformes sont bonnes car ce sont des réformes, il convient d'amplifier le travail de vulgarisation des alternatives permettant la mise en œuvre d'un projet de transformation sociale en vue de plus de justice et davantage de démocratie.

2.2 – Elections professionnelles 2014

C'est dans ce contexte que se sont déroulées les élections professionnelles de décembre 2014. Si le SNES a connu un léger effritement de son avance en sièges, tout comme la FSU, il reste très largement cependant le syndicat majoritaire dans le second degré.

2.3 – Les actions

Les actions syndicales se sont succédées ces deux dernières années, tant sur les dossiers généraux (pouvoir d'achat, services publics, budgets, éducation prioritaire, emploi, réformes de l'École, autoritarisme des chefs d'établissements...) que sur les questions catégorielles (stagiaires, CPE, contractuels, AED-AVSI, COPsy).

Le SNES a pris toute sa place dans les interprofessionnelles qui ont vu le jour pendant cette période. Il a participé activement à l'élaboration des modalités d'action au sein de sa fédération. Il a été à l'origine du front du refus du nouveau découpage des zones de remplacement qui a amené l'ensemble des organisations syndicales à voter contre ce projet unanimement au CTA ce qui n'était jamais arrivé auparavant.

De même, il continue, au sein de l'intersyndicale, à mener la lutte contre la réforme du collège.



3. – L'action du SNES pour la défense de nos professions et des personnels

3.1 – Politique du SNES en matière de défense des personnels

Le SNES continue à défendre tous les personnels de son champ de syndicalisation que ce soit en commissions, en groupes de travail ou sur le terrain. Le développement de l'utilisation de la boîte mël s3reu@snes.edu par nos collègues (adhérents ou non) lui permet d'être très réactif et prouve, si besoin était, l'importance du SNES à leurs yeux.

Lutter contre la souffrance au travail est une des missions les plus importantes du SNES-FSU Réunion ces dernières années. Le néo-management libéral utilisé par certains chefs d'établissement provoque des tensions au sein des équipes et crée des situations personnelles insoutenables. Le SNES FSU Réunion intervient tant au niveau de l'établissement (HISM, rencontre des chefs d'établissement, grèves...) qu'au niveau rectoral afin de permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions.

En participant à presque toutes les réunions du S-4 dans ses domaines d'attribution, le secteur Emploi et Carrières de notre section académique a pu mettre en œuvre les stratégies décidées collectivement au plan national, en particulier au cours des nombreux groupes de travail académiques sur les barèmes pour le Mouvement, la hors classe, le CIMM... afin de garder, malgré la déconcentration de ces opérations, une démarche la plus unifiée possible.

Mais c'est aussi grâce à de nouvelles pratiques, à l'engagement militant de ses commissaires paritaires et à leur formation (stages académiques et nationaux) que la section académique a su faire face aux tentatives de déréglementation du paritarisme.

Pour le Mouvement Inter, la présence des représentants du SNES aux réunions des stagiaires, les informations et les réponses qu'ils leur apportent, leur écoute, leur disponibilité et leurs interventions ont permis de résoudre des situations parfois fort complexes. Rappelons ici l'importance du rôle du SNES et de ses démarches au plus haut niveau afin d'obtenir des ATP permettant des rapprochements familiaux.

Le travail systématique de vérification des postes vacants et des postes spécifiques tant nationaux qu'académiques, que le SNES mène chaque année, permet de mettre au mouvement tous les postes à pourvoir et garantit le respect du mouvement sans passe-droit.

Pour les opérations de gestion, la vérification minutieuse de tous les dossiers par les commissaires paritaires, conformément à leurs responsabilités électives, leur permet de défendre au mieux l'intérêt de tous les collègues. Pendant les GT et les CAPA, les élus du SNES veillent à ce que les textes soient appliqués dans leur intégralité n'en déplaise à d'autres organisations syndicales.

3.2 – Élus du SNES dans les instances

Le SNES a tenu toute sa place dans les instances académiques où ses élus, au sein de la délégation FSU, ont siégé très régulièrement pendant la durée du mandat. Au CEN – Conseil de l'Éducation nationale –, au CTA – Comité technique académique –, le SNES a pu défendre ses mandats et ceux de la FSU et faire entendre ses critiques comme ses propositions sur la politique éducative de l'académie.

Les élus SNES-FSU au CHSCTA ont pleinement investi cette instance qui est un point d'appui essentiel pour améliorer les conditions de travail de tous les collègues.

Nos mandats locaux et nationaux n'ont pu être défendus comme nous l'aurions souhaité par les élus du SNES tant au sein du CALVE – Conseil académique des langues vivantes étrangères – qu'au sein du CALCR – Conseil académique de la langue et culture régionales – ces deux instances n'ayant que très peu été réunies, ce qui est inadmissible.

3.3 – Catégories

3.3.1 TZR

Alors que le gouvernement entend recruter de plus en plus d'enseignants, le nombre de TZR se voit paradoxalement diminué. En effet, les stagiaires, ou les contractuels occupent des heures généralement destinées aux TZR. Mais cette conjoncture ne suffit pas à expliquer le manque de personnel qualifié alloué au remplacement.

Dans notre académie, nous comptons aujourd'hui 212 TZR, ce qui suscite des vacances extrêmement problématiques dans les établissements mais aussi des conditions de travail fortement dégradées pour les personnels affectés sur ces postes.

Malgré une situation pour le moins difficile, le SNES de La Réunion avait obtenu vis-à-vis du rectorat deux avancées majeures: tout d'abord, la stabilisation des rattachements administratifs pour tous les TZR; ce qui a permis aux collègues de faire valoir leurs droits tant en termes d'indemnités que de stabilisation professionnelle. D'autre part, le Groupe de Travail (GT) d'affectation des TZR a enfin été repoussé au mois d'août et non à la mi-juillet où les besoins étaient très loin d'être connus, ce qui n'avait *ipso facto* aucun sens.

Cependant, le constat concernant l'exercice 2013-2015 est en tout point régressif : au mépris de l'ensemble des formations syndicales représentées au CTA (FSU en tête), l'administration a imposé à la rentrée 2015 une réduction drastique du nombre de zones, passant de 5 zones à seulement 2 zones ! Arguant de la stabilisation en poste fixe de nombreux TZR, et méprisant le dialogue social (deux jours de consultation après présentation du projet au mois d'avril 2015...), le rectorat a entériné une destruction massive, la cantonnant à un micro-vivier très nettement insuffisant, afin de faciliter pour son compte une répartition du remplacement opaque puisque faisant très largement appel aux contractuels. De surcroît, le même rectorat a rétabli la date du GT en plein mois de juillet, revenant ainsi sur un acquis.

De manière générale, l'administration reste extrêmement perfectible quant à la préparation de ce GT, et ne fournit que des éléments encore impropres à des affectations respectueuses des règles et des droits des collègues. Ainsi, les listes de BMP (Blocs Moyens Provisoires) manquent de lisibilité et sont sans cesse remaniées sans explications valables apportées aux instances de représentation des personnels. De plus, il apparaît une très grande disparité entre les disciplines, ce que le rectorat n'anticipe pas du tout: ainsi, certaines matières comme les mathématiques ou l'histoire-géographie se sont retrouvées, avant même la rentrée, sans moyens de remplacement disponibles et efficaces.

De manière générale, le statut des TZR, à la fois titulaires mais sans aucun des avantages liés à la stabilité d'un poste en établissement, entraîne des situations toujours plus pénibles que le SNES-FSU Réunion s'est évertué à dénoncer comme à régulariser. Ainsi, de nombreux chefs d'établissement exercent leur autoritarisme sur des personnels fragiles et peu conscients de leurs droits pour leur attribuer des tâches en dehors des principes les régissant. Nos interventions ont également concerné nombre de collègues qui se voyaient toujours attribuer un peu plus d'heures d'enseignement, au nom de petits arrangements internes.

La tâche des TZR constitue aujourd'hui dans l'imaginaire éducatif collectif un sacerdoce, une sorte de passage obligé pour de jeunes collègues, avant de trouver un poste qui leur convienne. Or, il n'en est rien: un nombre non négligeable de collègues apprécie ce service public fondamental qu'ils rendent au système éducatif en apportant un remplacement de qualité. Beaucoup sont aussi de jeunes collègues qui découvrent par là même le métier dans toute son ampleur, pour peu qu'ils n'en soient pas dégoûtés par le service que, par essence, on leur impose. Quant à ceux qui souhaitent, à un moment ou à un autre, être nommés sur un poste en établissement, rien ne leur est plus difficile: s'il existe bel et bien une bonification au mouvement intra (et qui n'existe pas au mouvement inter) de 20 points par an, celle-ci n'est applicable que sur des vœux larges (lycées et collèges) et géographiques (communes et groupes de communes). Cela reste donc une pièce lancée en l'air avant de savoir si elle retombera sur ce que l'on souhaitait véritablement...

Le SNES-FSU Réunion entend donc faire valoir les contraintes des TZR (se déplaçant à outrance, affectés hors zone voire hors discipline, et ce malgré la réforme statutaire qui l'interdit, à cheval sur plusieurs établissements) pour que les seules compensations obtenues jusqu'ici (ISSR ou frais de déplacement, lorsque ces indemnités sont possibles, de toute façon loin d'assurer une équité entre collègues) soient revalorisées et surtout que ces dites conditions permettent à tous de travailler sereinement dans l'intérêt des élèves.

3.3.2 – Enseignants non-titulaires

Conséquence des difficultés de recrutement et de la diminution du nombre de TZR, on assiste à une sensible augmentation des emplois précaires assurés par les personnels contractuels. Ce qui permet à l'administration de disposer d'enseignants moins rémunérés que les titulaires, taillables et corvéables à merci, pour qui on observe une dégradation des conditions d'emploi.

Pour les contractuels en CDD, c'est une véritable dérive des contrats qui sont de plus en plus à temps partiel et sur des périodes qui excluent les congés. Le rectorat ayant innové en matière de contrat en les interrompant durant les congés de décembre-janvier pour les contractuels embauchés en cours d'année ou pour les contractuels sur remplacement Nouvelle-Calédonie et mi-temps annualisés.

Le SNES est intervenu auprès de l'administration pour faire valoir le droit à l'accès au CDI pour un certain nombre de collègues. Et même si cette situation administrative leur assure une rémunération à temps plein pour toute l'année scolaire, leur affectation modifiable chaque année n'est pas sans poser problème.

Le SNES dénonce les conditions des affectations et continue à exiger la tenue d'un GT pour faire en sorte que toutes les affectations se fassent dans la clarté et dans le respect des vœux

et barèmes des contractuels. Cette demande a été prise en compte mais partiellement cette année lors du GT TZR car elle n'a concerné que les disciplines fortement déficitaires en moyens de remplacement, suite à la refonte des zones. La gestion de ces personnels, qui prend rarement en compte les difficultés personnelles de certains, crée des situations inacceptables.

Les difficultés d'accès à la titularisation pour les personnels non titulaires se sont confirmées ces dernières années, en particulier du fait de la gestion calamiteuse des concours réservés dénoncée par le SNES. Il est urgent que les postes mis aux concours réservés soit tous pourvus, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années dans certaines disciplines. Face à cette situation le SNES est intervenu auprès du ministère pour que le dispositif des concours réservés soit prolongé au-delà de la dernière session 2016.

Le SNES s'efforce de répondre à toutes les demandes des contractuels, pour les informer sur leurs droits, pointer du doigt les irrégularités dans les affectations, les retards pris dans le versement pour le changement de catégorie et indices obtenus par le SNES, bien que la grille de déroulement de carrière ne soit pas celle souhaitée. Les stages organisés pour ces collègues ont aussi permis une diffusion des informations et un recensement des difficultés qu'ils rencontrent.

3.3.3 – Personnels de surveillance et d'accompagnement

La décision prise par le ministère en 2003 de supprimer le statut de MI-SE et de remplacer ces emplois de vie scolaire par des contrats d'insertion a constitué une importante régression des conditions d'emploi, de service et de rémunération, en particulier pour les étudiants qui ont pu obtenir ces contrats.

Initialement prévus pour remplacer les MI-SE les emplois d'assistants d'éducation ont en fait servi à de multiples usages: maintien dans l'emploi des aide-éducateurs en fin de contrat, création des AVSI pour accompagner l'intégration des élèves handicapés, création des assistants pédagogiques, maintien dans l'emploi des contrats aidés (dont un certain nombre occupaient des fonctions d'AED) en fin de contrat.

Le SNES se bat :

- pour la transformation de ces emplois précaires en emplois permanents et statutaires dans tous les secteurs où interviennent actuellement les assistants d'éducation,
- pour le rétablissement du recrutement des étudiants sur des emplois de surveillance avec le statut de maître d'internat et surveillant d'externat,
- pour la fin des contrats courte durée, fractionnés et une durée de contrat portée à huit ans,
- pour un temps de service hebdomadaire et non annualisé,
- pour des missions définies statutairement et non au bon vouloir des chefs d'établissements,
- pour la mise en place d'une plate-forme d'insertion professionnelle afin de permettre à tous les assistants d'éducation de préparer dans les meilleures conditions leur accès à un emploi pérenne,
- pour la prise en charge financière des formations, des préparations aux concours et de la validation de leurs acquis (y compris de la phase d'accompagnement de la VAE),
- pour la mise en place de procédures aménagées pour l'accès aux concours des fonctions publiques,
- pour le bénéfice de la mesure prévue par la loi du 26 juillet 2005 relative à l'accès à un contrat de travail à durée indéterminée.

Les annonces ministérielles sur l'accompagnement des élèves handicapés et sur les personnels chargés de cette mission, ont été perçues, à juste titre, par les personnels concernés, comme des avancées significatives (reconnaissance d'un vrai métier, CDI qui assure une pérennité de la mission et une certaine sécurité pour les personnels, que ce soit pour les AED ou les contrats aidés qui obtiendront le diplôme qui doit être créé, nature de l'employeur: il n'est plus question de confier ces emplois à un GIP, structure offrant peu de garanties aux personnels). Cependant non seulement ces mesures ne vont pas au bout des logiques de «métier» pour ces personnels, mais elles entretiennent des fragilisations durables pour la situation des missions et des AVS (rebaptisés AESH).

Par ailleurs la circulaire ministérielle du 27 août 2013 relative au « maintien en fonction des assistants d'éducation-auxiliaires de vie scolaire parvenus au terme de leur engagement », si elle permet l'accès à des CDD, ne peut concerner que les seuls AVS sur emploi d'AED et exclut tous les AVS employés sur d'autres types de contrats, en particulier des CUI, alors qu'ils sont majoritaires dans notre académie.

3.3.4 – ESPE et entrée dans le métier.

Il est toujours aussi difficile de rencontrer les jeunes collègues qui sont surchargés lors de leur année de stage, entre leur formation et leur temps d'enseignement.

Les seuls contacts directs restent ceux qui peuvent être faits dans les établissements par l'intermédiaire des S1 ou par mail quand ils nous l'ont donné le jour de la prérentrée. Dans ce contexte, la rentrée et les réunions sur les Mouvements Inter et Intra sont toujours les dates clés (trois fois par an) qui nous permettent de les rencontrer directement. En plus de ces rendez-vous, nous organisons chaque année un stage pour les fonctionnaires stagiaires qui a beaucoup de succès.

Le taux de syndicalisation chez ces jeunes collègues est globalement peu élevé malgré leur participation obligatoire aux mutations en fin de stage. Et une fois la Réunion obtenue lors de l'Inter, beaucoup ne se syndiquent plus, leur objectif étant atteint.

Sur le plan de la gestion, le maintien de la priorité d'affectation de 1000 points au barème Inter n'a pas permis à tous les collègues de rester à la Réunion à l'issue de la campagne de mutation. Ces cas dépendent évidemment des disciplines mais de plus en plus de candidats doivent être départagés à l'âge. De plus, pour les lauréats de concours, le calibrage national des capacités d'accueil, afin de répartir la pénurie de postes sur tout le territoire, a eu pour conséquence le départ de collègues dès leur année de stage. Cette répartition nationale du manque de recrues est difficilement compréhensible quand il reste des postes vacants dans notre académie alors que des collègues sont mutés hors du département, d'autant plus que le nécessaire rattrapage du taux d'encadrement que nous réclamons n'a toujours pas été fait.

Le temps de cours des fonctionnaires stagiaires a enfin été réduit à 9h, mais du coup leur rémunération a de ce fait baissé. Même les ISOE et les primes REP sont réduites de moitié pour les stagiaires au motif qu'ils ne font que 9h sur le terrain (alors qu'en fait ils sont à temps plein si l'on compte leur temps de formation). Ces mesures, la dégradation des conditions de travail et le faible attrait de la rémunération créent une sérieuse crise de recrutement des enseignants. Déjà dans plusieurs disciplines la baisse du nombre de candidats ne permet pas de pourvoir tous les postes mis aux concours. Les jurys craignent de devoir baisser le niveau d'exigence pour remplir l'objectif annoncé par le Président de 60000 créations de postes et duquel on est encore loin.

Trop de stagiaires sont encore affectés en REP+ dans notre académie. Ce type d'établissement devrait pourtant être évité lors de l'année de stage et nous intervenons chaque année en ce sens auprès du rectorat. Contrairement au discours tenu par celui-ci, les berceaux ont été pris souvent au hasard car dans nombre de disciplines le tuteur a été désigné après or la démarche officielle préconisait de conditionner le choix des berceaux à la présence de tuteurs et pas l'inverse.

La formation adaptée (pour ceux ayant déjà le M2) pose de nombreux problèmes dans notre académie. Elle prend la forme d'un DU et est prise en charge intégralement par l'ESPE, qui n'a pas les moyens pour toutes les disciplines, le rectorat s'étant désengagé suite à la réforme. La mise en place des PFA n'est toujours pas claire, et pour les visites des stagiaires, les conditions sont aussi très floues. Les tuteurs doivent être formés par l'ESPE mais ils sont « recrutés » par les IPR.

3.3.5 – Retraites, retraité(e)s.

Toutes les mesures prises par les gouvernements qui se sont succédés ces dernières années ne visent qu'un objectif : diminuer le montant des retraites.

Le nouvel allongement de la durée de cotisation sera un facteur supplémentaire de baisse des pensions. Cette augmentation de la durée de cotisation à un niveau inaccessible au plus grand nombre pénalisera d'abord les carrières plus courtes des jeunes générations, des femmes, des chômeurs et salariés précaires.

Côté financement, les retraité(e)s sont lourdement mis(es) à contribution puisqu'ils financeront près de 40 % de la «réforme». Le report de la date de la revalorisation des pensions du 1er janvier au 1er avril puis au 1er octobre revient à une sous-indexation déguisée avec des effets cumulatifs. Le gouvernement compte d'ailleurs sur une économie de 600 millions pour 2014, et de 1,4 milliard en 2020!, qui s'ajoute à celles générées par les mesures fiscales injustes qui ont touché les retraités.

A cela s'ajoute la disparition progressive de l'ITR à partir de 2018, ce qui aggravera encore la perte de pouvoir d'achat des retraité(e)s réunionnais(es).

Les revendications de la FSU en matière de retraite se situent dans le cadre d'une redistribution des richesses produites dans notre pays et d'une profonde réforme de la fiscalité. La FSU défend d'autres choix de société, permettant de satisfaire des conditions de vie dignes pour toutes et pour tous, aujourd'hui et demain. En fait, ce qu'il est convenu d'appeler le «problème des retraites» n'est un problème ni démographique ni financier. La question est ailleurs. Depuis le début des années 1990, les politiques néolibérales ont entrepris un travail de sape systématique des acquis sociaux, dont le système des retraites, et la redistribution des richesses se fait au détriment des salaires et au bénéfice des dividendes. La section des retraités du SNES a été à l'initiative de la création de la Section Fédérale des Retraités (SFR) qui rassemble l'ensemble des retraités des syndicats de la FSU. Depuis sa création en mai 2013, la SFR s'est fixé comme objectif d'une part sa reconnaissance institutionnelle, d'autre part la constitution d'un pôle «retraités» regroupant toutes les organisations réunionnaises de retraités.

La reconnaissance institutionnelle de la SFR s'est traduite, en particulier, par l'attribution d'un siège au CODERPA et la participation de nos deux élus à ses réunions, depuis que nous avons obtenu qu'elles se tiennent, mais aussi par notre présence dans toutes les audiences qui concernent les problèmes des retraités et des personnes âgées.

Un début de mise en œuvre du pôle «retraités» s'est constitué par une intersyndicale qui rassemble la SFR, la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) et la section de retraités de la CGTR. D'autres organisations ont été sollicitées qui pourraient rejoindre ce pôle.

Le SNES et la SFR, au sein de cette intersyndicale, se sont investis dans toutes les actions – qu'elles concernent les retraités ou qu'elles réunissent tous les salariés – et participent pleinement aux activités de cette intersyndicale, en particulier à l'élaboration d'une plateforme revendicative locale.

Par ailleurs la section des retraités du SNES a mené de nombreuses actions d'information - individuelle, collective, sur les sites - auprès des retraités ou futurs retraités, et participe à tous les stages consacrés aux problèmes des retraites organisés par la FSU et ses syndicats (SNES, SNEP...).

3.3.7. – COPsy et DCIO

Après avoir gagné la bataille contre le transfert aux Régions de nos services et de ses personnels, les deux années passées ont été marquées par de nouvelles mobilisations contre la « carte cible » des CIO, les projets de redéfinition du métier de COPsy et de ses missions et d'implication des CIO dans le Service Public Régional d'Orientation (SPRO).

Concernant la carte cible ministérielle qui prévoyait la suppression d'un tiers des CIO, trois sur huit dans notre académie, les luttes menées dans les académies ont permis de limiter le nombre de suppressions prévues. Dans notre académie les trois suppressions programmées sont programmées pour la rentrée 2017.

Le SNES demande au contraire une politique volontariste de maintien du réseau de proximité des services d'orientation de l'EN.

Le SNES s'est opposé aux propositions contenues dans la Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » qui envisageait le financement des CIO par les Régions. Cette position a été légitimée au vu des conventions signées dans certaines académies, qui montrent clairement le glissement des missions auxquelles ceci pourrait nous conduire.

La bataille pour la défense des missions des CIO et des COPsy s'est poursuivie, notamment à l'occasion de la mise en œuvre des SPRO dans les Régions, dont certaines mettent tout en œuvre pour que les CIO aillent au-delà des engagements prévues par la Loi.

Les CIO contribuent au SPRO pour le premier accueil de tout public, la complémentarité avec les autres structures et le suivi des jeunes qui souhaitent un retour en formation sous statut scolaire. Ils ne peuvent aller au-delà sous peine de ne plus assurer leurs missions statutaires.

Cependant il est permis de se réjouir qu'un combat mené depuis des années par les deux syndicats concernés (SNES et SNUIPP) ait abouti à la perspective d'un corps unique de psychologues de l'Education nationale. Corps unique qui garantit les missions des COPsy (expertise en psychologie de l'éducation, de l'orientation et du conseil), l'affectation des COPsy dans les CIO, un service de 27 heures à l'emploi du temps et permet un accès à la hors-classe.

Par ailleurs, bien qu'ayant légèrement augmenté, le recrutement des COPsy reste très en deçà des besoins pour le remplacement des départs. La conséquence est que de nombreux postes de conseillers ne sont pas pourvus par des titulaires avec pour conséquence un développement sans précédent des emplois précaires, particulièrement dans notre académie.

4. – Communication

4.4.1 – Snes-info, Facebook et Twitter

Un des moyens privilégiés d'information du S-3, c'est le *Snes-info*, notre publication académique diffusée à l'ensemble des adhérents. La parution de 2 à 4 numéros par an a été maintenue, dont des numéros spéciaux élections et le traditionnel numéro "intra". Une parution, à peu près, trimestrielle donc, des dizaines d'articles, une présentation modernisée, en clair de très nombreuses heures de travail des militant(e)s du S-3 pour donner aux adhérent(e)s du SNES à La Réunion une information tout à la fois utile et réactive.

L'envoi aux syndiqués se fait par courriel et, dans la mesure du possible, par voie postale, mais au vu des retards parfois important pris par le rectorat pour publier ses circulaires, il a pu nous arriver de le diffuser par courriels uniquement.

Il est toujours disponible en version PDF sur le site.

La qualité du journal, version papier, reste égale à elle-même, avec papier de bonne qualité, quadrichromie pour les numéros spéciaux et photos couleur.

La page Facebook du Snes-Fsu Réunion, créée en 2011, a été réactivée en avril 2015, elle est très difficile à alimenter. De plus, des problèmes de paramétrage dus à Facebook rendent son utilisation aléatoire. Quant à la page Twitter, elle pose les mêmes problèmes que la page Facebook (le temps des militants n'est pas extensible à l'infini) et n'a pas encore connu le succès espéré.

4.4.2 – Courriers et courriels aux secrétaires de S-1

Le courrier du S1 est, traditionnellement, la première (re)prise de contact avec les secrétaires de S1 en début d'année. Ils sont régulièrement sollicités par courriels tout au long de l'année (élections au CA, votations, enquêtes...). Leurs réponses sont indispensables à la vie du S3 et leur implication dans l'établissement est la base de la vie syndicale.

4.4.3 – Livret d'accueil

Il s'agit là d'une publication annuelle à destination des collègues qui arrivent à La Réunion. Le S-3 procède à une mise à jour régulière, tant sur la forme que sur le fond. Ce sont donc de nombreux collègues qui en ont été destinataires, entre la phase inter et la phase intra, sans compter tous ceux qui le téléchargent sur le site internet pour s'informer au moment de faire leurs vœux à la phase inter du mouvement ou au moment de la phase intra.

4.4.4 – Courriers électroniques

L'internet a permis la diffusion instantanée et large de courriels, au point d'ailleurs qu'il arrive que d'aucuns s'en lassent... Le S-3 essaie donc d'en user... avec modération mais

discernement. Des courriels en nombre sont donc envoyés au sortir des CAPA ou des FPM d'affectation aux adhérent(e)s qui nous ont confié leur adresse électronique.

Dans l'autre sens, il conviendrait de souligner le nombre croissant de courriels divers auxquels le S-3 doit répondre, en particulier dès que sont connus les résultats de la phase inter du mouvement, et en préparation de la phase intra (demande d'aide pour préparer leurs vœux). Moyen désormais privilégié par les adhérent(e)s d'interrogation du S-3, des réponses rapides et sûres sont attendues... et prodiguées par les militant(e)s du S-3. Peu nombreux, même s'ils existent, sont ceux et celles qui peuvent se plaindre de n'avoir pas eu de réponse ou une réponse trop tardive à leur courriel. Tout ceci, bien sûr, ne se fait pas que par la seule grâce de la rapidité des liaisons électroniques que permet l'internet... cela suppose organisation, vigilance et disponibilité des militant(e)s du S-3.

Les appels à l'action, nationaux et académique, sont bien sûr systématiquement envoyés à tous, de même que les stages de formation organisés par le Snes-Fsu Réunion.

L'envoi par courriels des fiches syndicales pour la gestion des carrières à tous les syndiqués est maintenant institué, de même que celui des résultats des commissions académiques par courriers, courriels et SMS pour les syndiqués.

4.4.5 – Site internet

Le site internet tourne dans un système de publication dit "libre". En plus de notre responsable du site, les secrétaires généraux et la secrétaire adjointe, chaque responsable de secteur (pour son secteur) et chaque responsable de catégorie, ont un code qui leur permet d'entrer les infos en direct. Le S-3 fait en sorte que tous les documents et informations utiles, les événements notables, soient accessibles rapidement et sans trop d'efforts, en quelques « clics », notamment les circulaires académiques.

4.5 – Formation syndicale académique

La formation syndicale dans un S3 se décline d'abord par les stages animés par des secrétaires nationaux qui font le déplacement et nous permettent de maintenir un lien étroit avec le national, ils sont au nombre de quatre, répartis dans l'année et mis en place au mois de juin précédent.

C'est aussi la possibilité donnée chaque année à des militants ayant des responsabilités au S3 d'aller se former au S4.

Mais ce sont aussi des stages animés directement, soit par ces mêmes militants qui sont allés se former à Paris, soit par des militants ayant acquis une certaine expérience depuis des années. Le bilan de la formation syndicale de ces deux dernières années est globalement satisfaisant.

La participation à ces derniers a ponctuellement été une victime collatérale de la réforme des rythmes scolaires nous amenant à éviter le mercredi comme journée de stage. Rappelons ici le stage de tous les records, celui consacré aux REP+ en mars 2015 (150 participants !)

Par le thème choisi lors de ces stages et par une co-animation régulière du S3, celui-ci reste toujours en contact avec la réalité ce qui lui permet d'avoir une meilleure connaissance des besoins des uns et des autres. C'est d'ailleurs en se basant sur les préoccupations des collègues et les difficultés qu'ils rencontrent dans le métier, qu'en fonction des années, certains stages sont demandés. Les stages « collèges » ont connu un succès certain lié à l'actualité.

Rapport d'activité 2014 - 2016

Ces deux dernières années ont eu lieu en présence d'un responsable national un stage "élu au CA", un stage «collège», un stage «lycée», un stage «entrée dans le métier»...

Nous prenons toujours en compte les avis donnés pour améliorer d'année en année ces stages de formation syndicale par le biais d'enquêtes en fin de stage et en étant à l'écoute lors des HISM

Un représentant agrégé, un responsable de la filière STI, un représentant des non titulaires et des AED, ont participé aux stages organisés à Paris.

Le secteur de la formation syndicale est un secteur indispensable à la tenue de notre politique syndicale. C'est aussi un moment important d'écoute et bien souvent l'occasion d'échanges, de débats et d'analyses.



4.6 – Syndicalisation

Même si en ce début d'année nous connaissons une amélioration perceptible de la syndicalisation, force nous est de constater que ces deux dernières années se sont caractérisées par une sensible baisse du nombre de syndiqués. Cette baisse, qui s'inscrit dans une baisse générale au niveau national, peut s'expliquer pour l'essentiel, d'une part par les nombreuses suppressions de postes, d'autre part par le non remplacement des titulaires sur les emplois qui concernent notre champ de syndicalisation. Cette situation se traduit par une diminution des entrées au Mouvement Inter, qui ne compensent pas les sorties, et donc une baisse du nombre des syndiqués en début d'année scolaire. Ainsi, à chaque rentrée, ce sont des dizaines de syndiqués en moins par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, à l'intérieur de l'académie, le remplacement des titulaires, en général bien syndiqués, par des personnels contractuels qui se syndiquent plus difficilement, pour différentes raisons, entre autre du fait de la fragilité de leur statut, participe de cette baisse.

Les problèmes de présence syndicale rencontrés dans certains établissements, qui participent également du recul de la syndicalisation, sont pris à bras-le-corps en vue de leur règlement et nous sommes en progression.

Rapport d'activité 2014 - 2016

Les années passées ont vu également le maintien d'un fort « turn-over » des syndiqués, chaque année un adhérent sur quatre ne renouvelle pas son adhésion, c'est un peu plus que le taux national.

Enfin le contexte politique peut expliquer le non renouvellement de certains collègues, soit parce qu'ils estiment qu'il ne faut pas critiquer les mesures prises par un gouvernement pour lequel ils ont voté, soit au contraire parce qu'ils pensent qu'un syndicat « de gauche » ne peut qu'être complice d'un pouvoir « de gauche ».

Le maintien des effectifs de syndiqués passe donc d'une part par une baisse du turn-over, et donc une plus grande fidélité de nos adhérents, d'autre part par une meilleure syndicalisation des personnels non titulaires, contractuels et AED, mais aussi par un investissement dans les S1. C'est à cette tâche que nous nous sommes attelés en étant très présents auprès de ces catégories et en multipliant les contacts avec les S1.

4.7 – Vie fédérale

Le SNES participe régulièrement à la vie fédérale, tant dans les instances statutaires (BEFD et CDFD) que dans les instances administratives (Comité Technique Académique, Conseil de l'Éducation Nationale...)

Les dernières élections professionnelles ayant mis en évidence que le lien entre le SNES-FSU et sa fédération, la FSU, n'était pas une évidence pour certains collègues, des mesures ont été prises pour le rendre plus visible.

Dans le cadre de la section départementale de la FSU, le SNES-FSU Réunion a été amené à faire respecter les règles de fonctionnement de notre fédération, fédération de syndicats qui ne peut pas se donner des mandats fédéraux en contradiction avec ceux de ses syndicats, comme c'est le cas pour la question du calendrier scolaire.

Le SNES a été à l'initiative de la SFR (Section Fédérale des Retraités) qui doit avoir un rôle important dans le cadre des attaques contre les retraites des salariés et des fonctionnaires en particulier.

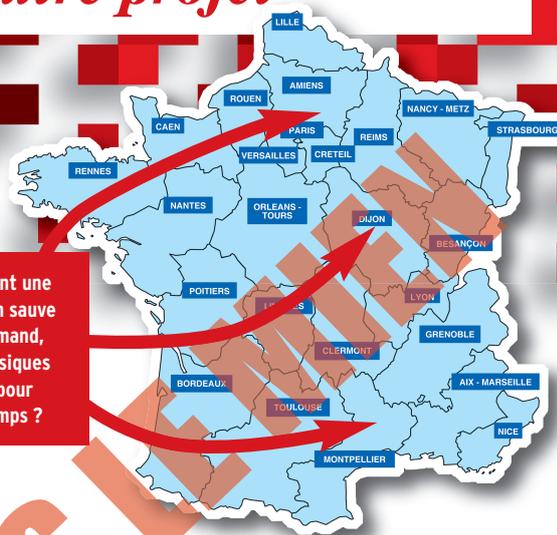


Tous les collèges en grève

Pour obtenir l'abrogation de la réforme et la reprise des discussions pour un autre projet

Les formations l'ont montré : derrière la com', c'est le grand vide pédagogique, la bureaucratisation et la volonté de mettre la profession au pas.

Ici on maintient une bilangue, là on sauve le poste d'allemand, de lettres classiques ou de techno, pour combien de temps ?



SEULEMENT ENSUITE, je pourrai préparer mes cours

avec les nouveaux programmes de Sixième-Cinquième-Quatrième-Troisième

(Ne pas oublier de les coordonner avec le PEAC, le parcours avenir, le parcours citoyen, les nouveaux programmes d'histoire des arts et d'éducation aux médias et à l'information, et de les « colorer » avec l'EMC)

Rapport financier 2013 - 2015

Rapport financier du 1/9/2013 au 31/8/2015

Ce rapport financier couvre la période 2013/2015, pour le S3 de La Réunion. Les exercices comptables débutent le 1^{er} septembre et se terminent le 30 août de l'année suivante.

La loi du 20 août 2008, oblige les syndicats à agréger leur comptabilité pour être ensuite publiée sur **le site dédié du Journal Officiel de la République Française**. Dès que la CA nationale de janvier aura adopté le rapport de la commissaire aux comptes, les comptabilités consolidées de l'ensemble des entités du SNES seront publiées.

La commission de contrôle des comptes qui officiait au congrès académique a été remplacée par une commission de transparence. La loi ne l'oblige pas, car toutes les comptabilités sont contrôlées par les commissaires aux comptes et visées par les experts comptables. Pour autant, nos livres de comptes restent ouverts aux représentants de nos syndiqués.

Le 25 novembre 2015, la commission de transparence composée de Camille NICOLAS et Thierry MONDON pour le courant de pensée U&A, s'est réunie dans nos locaux pour faire une centaine de vérifications aléatoires en rapprochant les montants des factures avec les paiements dans les comptes bancaires, et s'est assurée que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt du SNES et justifiées par des pièces comptables. La commission n'a signalé aucune anomalie.

Les dépenses :

- « **viabilisation + local** », concerne toutes les dépenses liées au local que nous louons : loyer, assurance, eau, électricité et entretien. Depuis 2013 nous avons confié le ménage à l'entreprise Nettoyage OI.
- « **équipement** » et « **travaux dans les locaux** » de ordinateurs portables ont été acquis, ils sont dédiés à l'emploi et utilisés par les membres du Secrétariat Académique. La cuisine est rénovée pour donner plus de rangement. Un nouveau photocopieur est acheté au cours de l'exercice 2014/2015, pour baisser les charges d'entretien, de maintenance et ne plus avoir de charges de leasing. Une plieuse est achetée pour faciliter le travail des commissaires paritaires et de la secrétaire compte tenu des envois en grand nombre qui sont effectués dans les opérations de gestion. Deux climatiseurs ont été remplacés dans le secrétariat et la grande salle de réunion.
- « **fournitures** » fluctuent en fonction des années et des hausses de prix.
- « **reprographie** » en baisse significative car le photocopieur a été acheté sur fonds propres et il n'y a plus de contrat de maintenance.
- « **publications et routages** » est en forte augmentation en 2012/13 année de congrès qui amène à publier davantage. Alors que 2014-2015 revient à la normale.
- « **frais militants et action** » qui rassemble toutes les dépenses liées à l'activité syndicale du S-3 (réunions statutaires, stages de formation, congrès, réunions CAPA, contributions financières aux actions...) est un poste de dépenses en augmentation en particulier du fait de la multiplication des stages de formation syndicale et des réunions préparatoires aux CAPA et GT, poste le plus important avec les frais de personnel.
- « **personnel** », Le montant des charges est proportionnel à nos obligations contractuelles. Notre salariée bénéficie du 13^{ème} mois, des tickets restaurant, d'une mutuelle et d'un régime de prévoyance.
- « **cotisations** », qui regroupe les reversements des cotisations au S4, le reversement des cotisations des retraités, et la contribution du S3 à la trésorerie de la section départementale de la FSU, représente environ 50% de nos dépenses.
- « **divers** » concerne entre autres choses les impôts payés sur les intérêts des comptes livrets.

Rapport financier 2013 - 2015

Les recettes :

- « **cotisations** » correspond au montant total des cotisations syndicales. On observe comme au niveau national une diminution des adhérents. Ceci est essentiellement dû aux départs en retraite, plus nombreux, des adhérents en fin de carrière, la forte baisse du recrutement de titulaires qui sont remplacés par les adhérents plus jeunes et des catégories à faibles rémunérations.
- « **aide du S-4** » C'est le montant de la participation aux frais de stages syndicaux nationaux des camarades de notre section académique à Paris et de la ligne ADSL et l'aide significative du financement des charges de personnel pour maintenir un emploi qui est indispensable au fonctionnement de notre section syndicale académique.
- « **revenus bancaires** » sommes fluctuantes en fonction des taux d'intérêts étalonnés sur le taux du livret A des sommes placées sur les deux comptes épargne que nous avons (BRED et Crédit Agricole).

	2012/2013		2013/2014		2014/2015	
	Rappel					
RECETTES	Montant	%	Montant	%	Montant	%
COTISATIONS	191 418,01	85,0%	179 932,93	85%	163 164,48	85,90%
AIDES S4	27 754,00	12,3%	26 650,00	13%	23 900,00	12,58%
REVENUS BANCAIRES	6 153,18	2,7%	4 407,22	2%	2 890,79	1,52%
TOTAUX	225 325,19	100,0%	210 990,15	100%	189 955,27	100,00%
DEPENSES						
Equipements + travaux locaux	947,89	0,5%	5 433,09	3%	13 137,30	6,69%
Viabilisation + local	13 014,75	6,2%	12 926,45	6%	12 253,40	6,24%
Reprographie	4 488,02	2,1%	3 852,00	2%	1 199,39	0,61%
Fournitures de bureau	2 732,66	1,3%	2 617,31	1%	2 830,94	1,44%
Abonnements	640,56	0,3%	1 165,56	1%	525,00	0,27%
Publications et affranchissements	18 464,52	8,8%	23 461,30	11%	12 110,54	6,17%
Frais militants, com paritaires (dep	26 118,46	12,4%	24 902,89	12%	22 713,07	11,56%
Téléphone, portable, et net	6 394,73	3,0%	4 697,88	2%	3 503,01	1,78%
Frais bancaires	1 527,57	0,7%	2 759,25	1%	2 337,71	1,19%
Frais de personnel	25 982,68	12,4%	27 075,02	13%	27 162,53	13,83%
Cotisation FSU	2 700,00	1,3%	2 418,00	1%	2 196,00	1,12%
Cotisation S4 + retraités	105 079,46	50,0%	101 877,00	48%	94 481,56	48,10%
Divers	2 184,79	1,0%	1 277,10	1%	1 959,97	1,00%
Total dépenses	235 205,15	100,0%	214 462,85	100%	196 410,42	100,00%
Comptes bancaires	CA cc	CA livret	Bred cc	Bred Livret	Totaux	
au 31/08/2013	3 239,05	20 373,00	14 348,49	204 433,00	242 393,54	
Au 31/08/2014	3 456,62	3 322,73	25 334,00	177 988,74	210 102,09	
Au 31/08/2015	2 896,14	3 504,51	54 055,70	180 406,59	240 862,94	

POUR un vrai bilan de la réforme du lycée...

...et des mesures concrètes !

POUR une autre réforme du collège !



GRÈVE NATIONALE

MARDI 26 JANVIER 2016

Si l'on en croit ses « fiches » rendues publiques le 26 novembre 2015, pour le ministère de l'Éducation, faire le bilan de la réforme du lycée c'est **discuter sur** les objectifs sans remettre en cause les dispositifs.

Aucune mesure concrète en vue.

Le ministère a-t-il si peu conscience des problèmes que vivent personnels et lycéens depuis 2010 ?

Pour le SNES-FSU, **les vrais enjeux** sont là :

■ **Conditions de travail des élèves et des personnels** : profondément dégradées.

■ **Accompagnement personnalisé** : pas satisfaisant, tout le monde le sait !

■ **Gestion locale des horaires** : concurrence entre disciplines et inégalités entre établissements.

La réforme du collège que la ministre veut imposer aux personnels repose sur des dispositifs similaires, et aura donc les mêmes conséquences. Elle ne résoudra rien en termes d'inégalités et de conditions de travail.

P O U R O B T E N I R

- le rattachement de l'AP aux disciplines
- une grille nationale de dédoublements
- une amélioration des conditions de travail

MOBILISONS-NOUS !

En lycée comme en collège...

T O U S E N G R È V E

M A R D I 2 6 J A N V I E R 2 0 1 6

